



Communiqué de presse 23 avril 2018

PRISE EN CHARGE DES PERSONNES AGEES DEPENDANTES : LES PROFESSIONNELS TOUJOURS MOBILISES !

L'intersyndicale CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FA-FP, FO, FSU, SUD, UFAS et UNSA soutenue par l'AD-PA constate que le Président de la République, Emmanuel MACRON a été contraint de s'exprimer sur le sujet confirmant ainsi le succès des grèves et des mobilisations des 30 janvier et 15 mars. Pour autant sa proposition d'une 2^{ème} journée de solidarité est une provocation inacceptable : Elle doit être abandonnée !

Les annonces esquivent totalement l'urgence des réponses sur les revendications portées par les salariés prenant en charge les personnes âgées et toutes les organisations qui les soutiennent. Aussi l'intersyndicale et l'AD-PA rappellent que des mesures **immédiates** doivent être engagées pour améliorer le quotidien des personnes âgées, à domicile et en établissement, tout comme les conditions de travail des professionnels :

- Augmenter le temps passé auprès des personnes âgées à domicile et appliquer le ratio d'un personnel pour une personne accompagnée en établissement (prévu par le Plan Solidarité Grand Age de 2006)
- Revaloriser les salaires, améliorer les carrières et les conditions de travail des personnels à domicile et en établissement dans le cadre du statut et des Conventions Collectives Nationales.
- Pérenniser le financement de l'aide à domicile, abroger les dispositions législatives baissant les dotations des établissements et maintenir tous les effectifs

Aucune amélioration des conditions de travail et des conditions de vie de nos aînés n'étant constatée à ce jour, aucun calendrier de négociation n'ayant été proposé, nous exigeons une fois encore à rencontrer le plus haut niveau de l'Etat. Notre conception du dialogue social ne saurait se satisfaire de déclarations devant la presse.

A défaut de prise en compte de nos revendications et d'ouverture de négociations au plus haut niveau d'ici le 18 mai, l'Intersyndicale soutenue par l'AD-PA appellera à une nouvelle mobilisation des professionnels du secteur de la prise en charge des personnes âgées, aide à domicile, EHPAD et Hôpitaux Gériatriques.